



Projet d'établissement 2012-2016

Texte présenté au conseil d'administration du mardi 3 juillet 2012

Préambule :

Situation de l'établissement en 2011-2012

A Un cadre privilégié mais non exempt de contraintes.

Ardemment voulu par les habitants du Pays de l'Arbresle et leurs élus, le lycée général Germaine Tillion fait leur fierté du fait de ses qualités architecturales, de sa fonctionnalité et de la réputation qu'il a réussi à construire au cours de ses quatre premières années d'histoire.

Des contraintes sont cependant à prendre en compte, qui posent des problèmes dans la vie quotidienne. Le site est éloigné de quelques kilomètres des centres et des gares de Sain Bel et de l'Arbresle, ce qui rend les élèves dépendants des cars scolaires. Les élèves restent donc dans l'établissement toute la journée quel que soit leur emploi du temps.

Une autre contrainte est plus surprenante : alors qu'il n'est pas à sa capacité maximum (707 élèves à la rentrée 2011 pour une capacité de 850), l'établissement manque de grandes salles d'enseignement général.

Enfin, le fait que la grande salle polyvalente soit aussi la seule salle de devoirs oblige à une gestion très tendue de certaines actions du lycée et alourdit le travail des agents qui doivent fréquemment déplacer le mobilier.

B Une population scolaire clivée entre une majorité à fort potentiel et une minorité en souffrance.

Le pourcentage d'élèves issus de familles de cadres supérieurs ou d'enseignants (41,3% en 2011-2012) est proche du niveau départemental (42,6%) et supérieur au niveau académique (37,6 %)

Pour les cadres moyens, l'établissement se situe sensiblement au dessus des niveaux départemental et académique : 22,2% en 2011-2012 contre 15,8% et 15,9%.

La population scolaire du lycée Germaine Tillion est donc majoritairement issue de milieux favorisés.

La part d'élèves issus de familles d'ouvriers ou d'inactifs est quant à elle sensiblement inférieure aux moyennes départementales et académiques : 13,7% en 2011-2012 contre 19,1% et 23,1%.

Il faut cependant remarquer que le pourcentage d'élèves issus de cette catégorie croît légèrement en seconde depuis l'ouverture du lycée : de 12,4% en 2008 à 14,6% en 2011 (avec une pointe à 17,5% en 2010). Le recrutement du lycée s'ouvre donc à des élèves de milieux moins favorisés, qui auraient auparavant fait le choix du lycée professionnel.

Cependant, malgré cette progression en seconde, le constat global vaut toujours : le lycée Germaine Tillion a globalement une population qui dispose d'un très bon potentiel scolaire.

Ce constat est corroboré par d'autres indicateurs : le pourcentage d'élèves en avance à l'entrée en seconde est supérieur aux moyennes départementales et académiques (8,3% en 2011-2012 contre 7,4% et 6,7%) alors que l'inverse se produit pour les élèves en retard d'un an (6,3% contre 12,1% et 11,3%).

Une dernière confirmation de ce constat réside dans le niveau scolaire d'entrée des élèves : la moyenne aux épreuves anonymes du DNB est supérieure en 2011 à la moyenne académique (12,7 contre 12,4) ce qui place le lycée dans les dix premiers de l'académie de ce point de vue. L'écart type est inférieur à la moyenne académique, ce qui indique que le niveau scolaire est globalement plus homogène que la moyenne des autres établissements.

Les conseils de classe de l'année scolaire 2011-2012 montrent que le lycée comprend un vivier important d'élèves ayant de solides capacités scolaires : le nombre de « félicitations » et de « compliments » décernés par les conseils de classe est significatif.

Cependant, sur le niveau seconde, plus de 15% des élèves sont apparus en grande difficulté dès le premier trimestre. Sur les autres niveaux, on retrouve une proportion semblable d'élèves qui ne parviennent pas à suivre.

L'un des problèmes à régler par l'établissement est ainsi de ne pas laisser s'installer des dynamiques de discrimination scolaire fondées sur le décalage entre l'aisance d'une majorité d'élèves, fortement portés par leur milieu social et par le lycée vers des objectifs élevés, et la souffrance d'une minorité ayant des difficultés à suivre et se sentant étrangère au processus d'émulation.

Entre le groupe de tête et le groupe des élèves en grande difficulté se situent des élèves qui ont des résultats assez convenables mais peuvent manquer de confiance, d'énergie et d'ambition. Il s'agit pour l'établissement de les aider à donner le meilleur d'eux-mêmes et à construire un projet d'orientation adapté.

C Des taux de redoublement et des premiers résultats au baccalauréat encourageants, mais qui indiquent aussi des marges de progrès.

Les taux de redoublement en 2011 sont inférieurs au taux départementaux et académiques : 10,8% en Seconde (contre 11,5% et 10,9%), 3,6 % en 1^{ère} (contre 6,7% et 6,3%) et 5,8% en Terminale (contre 7,7% et 7,8%). Il faut remarquer que les taux de seconde et de première ont fortement baissé, par rapport à 2010 pour la Première (taux 2010 : 15%) et par rapport à 2009 pour la Seconde (taux 2009 : 20,4%), du fait de la politique volontariste de l'établissement.

A la fin de la seconde 74 % des élèves sont passés en première au lycée, dans la voie générale ((36% en S, 26% en ES et plus de 12% en L).

Les autres (15%) se sont orientés vers la voie technologique (dont 8% en STMG et 6% en STI2D).

Quelques élèves se sont orientés vers la voie professionnelle.

L'année 2011 a été celle du premier baccalauréat de l'établissement. Les résultats ont été bons avec près de 93% de réussite à l'examen (89,8% en ES, 91,67% en L, 95,24% en S), soit environ quatre points au dessus de la moyenne académique. Le lycée se situe au 7^{ème} rang des lycées publics du département. Près de 48% des élèves ont obtenu une mention.

Dans les indicateurs académiques, le lycée se situe cependant au 29ème rang du département pour la « valeur ajoutée » avec une plus value égale à 0 ce qui signifie que le lycée a des résultats au baccalauréat qui correspondent juste au niveau attendu en fonction des caractéristiques sociales de ses élèves.

L'établissement doit être plus efficace dans sa prise en charge des élèves, en particulier de ceux issus des milieux les moins favorisés, de manière à produire une « valeur ajoutée » bénéfique à tous.

Axe n° 1 : Vivre avec la culture

Dans un contexte social où les conditionnements sont puissants, le lycée est un lieu d'appropriation de connaissances, de techniques, de savoir faire et de règles de comportement qui doit donner à ses élèves les moyens intellectuels et pratiques d'agir de manière éclairée et autonome.

Cette appropriation, qui exige des efforts et le goût de l'effort, doit pour réussir prodiguer aussi le plaisir propre au perfectionnement personnel, qu'il soit physique, intellectuel ou moral.

Il s'agit donc non seulement de transmettre des acquis culturels diversifiés, mais aussi de le faire d'une manière vivante, ouverte et créative qui permette aux élèves d'en faire leurs références quotidiennes.

Dans un contexte local marqué par un relatif éloignement des lieux de création ou de fréquentation majeurs et par les réticences des familles envers la mixité sociale et culturelle, cette appropriation va de pair avec un élargissement à la fois géographique et mental du cadre de vie :

- apprendre à fréquenter les œuvres (accessibles dans la région) et apprendre à fréquenter les gens, si différents soient-ils d'un point de vue culturel.
- connaître les richesses de son territoire et s'ouvrir à celles du monde

Ces principes se heurtent à une contrainte de l'établissement : beaucoup d'actions nécessitent des **déplacements** coûteux du fait de la nécessité de louer à chaque fois un ou plusieurs autocars. Les objectifs qui suivent supposent donc des démarches d'obtention de fonds (subventions ou réalisation d'actions de financement), pour limiter la participation des familles. Ils supposent aussi un travail d'anticipation permettant de planifier les dépenses et de trouver les recettes correspondantes.

Cette nécessité de nombreux déplacements ne contredit en rien le fait que **le cours** dispensé par le professeur représente à la fois le lieu et le temps privilégiés du travail du travail de transmission de connaissances et de valeurs qui est la raison d'être d'un lycée. Les conditions objectives du déroulement des cours (qualité de l'emploi du temps, équipement et entretien des salles) doivent donc être la préoccupation permanente et centrale de la gestion de l'établissement. Les conditions proprement pédagogiques de ce déroulement sont de la responsabilité du professeur mais seront favorisées par le travail d'équipe, les échanges sur les pratiques, le travail de réflexion et de recherche.

1-1 Explorer les différents domaines de la culture de manière équilibrée, soit en prolongeant les cours par des sorties, soit en créant au sein du lycée des événements ou actions spécifiques.

1-1-1 Les arts et la littérature.

Qu'un maximum d'élèves puisse avoir une activité artistique (en tant que spectateur ou acteur), quelle que soit la voie d'orientation choisie, est nécessaire à la qualité de la formation dispensée dans l'établissement. Cette activité favorise en effet la conscience de soi, la compréhension de la réalité, et l'expression de ses pensées ou sentiments. En complément des deux options facultatives (arts plastiques et musique) de multiples initiatives doivent permettre aux élèves de fréquenter le monde des arts et de la littérature.

- **En musique**, le projet de classe à PAC doit se poursuivre, comme les concerts donnés par les élèves (au lycée ou à l'extérieur) et les échanges musicaux. L'action « Lycéens à l'opéra » peut être reconduite avec profit.

- **Le cinéma** ne doit pas être oublié même s'il n'est pas enseigné en tant que tel. Les initiatives des professeurs dans le cadre de leurs cours, et l'opération « Lycéens au cinéma » (qui peut être liée à la visite de l'Institut Lumière à Lyon) doivent être favorisées.

- **Le théâtre** est une activité importante du lycée. Elle doit se développer, par le biais de l'atelier théâtre ou du théâtre-forum, et par la poursuite de la politique de partenariat avec une pluralité d'établissements (Les Célestins, les Ateliers, l'Iris, Le TNP, le Point du Jour). Aller voir des spectacles dans les théâtres, mais aussi jouer et faire jouer au sein du lycée sont des actions complémentaires qu'il faut organiser.

- **Un atelier d'écriture** pourrait aider les élèves à aborder plus sereinement l'acte d'écrire, en découvrant le plaisir qui lui est propre. Il pourrait être complété par un échange de correspondance avec un autre établissement, scolarisant d'autres profils d'élèves et offrant d'autres options.

1-1-2 La découverte scientifique et technique.

Dans le prolongement des cours, l'organisation de sorties scolaires (étude d'un site naturel, d'une exposition, d'un musée...), et de concours (rallye mathématiques, olympiades mathématiques, défis robotiques ...), contribuent à l'acquisition des connaissances et suscitent l'intérêt.

L'organisation de « classes de terrain » sera favorisée, de manière à placer les élèves dans des milieux naturels offrant de nombreuses possibilités d'étude scientifique.

Des projets comme la « Science Académie », qui permet à des élèves de faire des stages d'observation dans des laboratoires de recherche, seront soutenus.

1-1-3 L'activité sportive.

Au-delà des deux heures hebdomadaires d'enseignement de l'EPS, et malgré les importantes contraintes de l'emploi du temps des classes, le lycée doit fournir, par le biais de l'Association Sportive, une offre d'activités permettant à un maximum d'élèves de pratiquer.

Cette pratique a pour buts :

- d'équilibrer des journées où le corps est le plus souvent contraint à rester statique
- de se perfectionner dans une activité sportive motivante
- d'élargir sa culture sportive par la découverte d'activités nouvelles ou différentes de celles pratiquées pendant l'année en EPS
- de prendre confiance, de renforcer son goût de l'effort, d'apprendre à se maîtriser, ce qui vaut en soi mais aussi comme facteur de réussite scolaire, en particulier pour les élèves en difficulté.
- de favoriser la solidarité, le respect des règles et le fair-play notamment lors de rencontres entre élèves (de l'établissement ou d'autres établissements).
- de favoriser la responsabilité et l'autonomie des élèves : la formation d'élèves « cadres » prenant en charge les autres et de « jeunes officiels » habilités à arbitrer est importante, de même que la promotion de la vie démocratique au sein de l'association (en luttant contre la tendance au consumérisme)

Des événements peuvent utilement ponctuer l'année scolaire : journée du sport scolaire, sortie de ski, raid, spectacle de danse...

Afin de toucher un maximum d'élèves et d'être connue et comprise par tous les personnels, l'activité de l'Association Sportive doit être l'objet d'un effort accru de communication (informations lors de l'inscription, panneau d'affichage bien situé, reportages, informations sur le site du lycée, mailing ...)

1-1-4 L'éducation aux médias et aux technologies de l'information et de la communication.

Dans un environnement social où une masse toujours plus grande d'informations circule sur des supports de plus en plus nombreux, cette éducation est primordiale. Elle exige :

- d'aider les élèves à se repérer dans le flux des informations (textes et images), à en faire l'analyse, à en dégager correctement le sens, l'implicite et les enjeux, ce qui est décisif dans leur apprentissage intellectuel.

- de leur faire connaître la presse écrite, par le biais de l'opération « Kiosque » ou de la semaine de la presse en particulier

- d'utiliser et d'évaluer avec eux dans le cadre des apprentissages scolaires les nouvelles technologies : si les élèves maîtrisent bien certains de leurs usages, ils n'en connaissent que partiellement les possibilités et les risques.

- de les faire réfléchir sur les dimensions sociales, juridiques, éthiques et morales du développement de ces technologies.

- de les aider dans l'élaboration d'un journal lycéen et dans l'usage de différents supports (affichage, site web, blogs...) pour communiquer.

1-2 Enraciner l'appropriation culturelle dans le patrimoine du territoire (pays de l'Arbresle, ouest lyonnais, Région Rhône-Alpes).

L'environnement proche du lycée comprend d'importantes ressources :

- L'Arbresle, Savigny, Chazay et Châtillon d'Azergues méritent d'être visitées pour leur histoire et leur cohérence architecturale.

- Le Musée de la mine de Saint-Pierre-la Palud, le Musée Ampère à Poleymieux, le Musée Charles Mérieux à Marcy l'Etoile, le Musée des Pierres Folles à Saint-Jean des Vignes... ont un réel intérêt historique, scientifique et technique...

- Le site de La Ponchonnière qui regroupe de nombreuses activités artisanales et industrielles offre de multiples possibilités de découvertes du monde de l'entreprise (partenariat possible avec le Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais), de certains procédés techniques et de certains métiers.

- La CCPA (Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle) offre des possibilités de partenariat particulièrement intéressantes (comme c'est le cas par exemple dans la démarche d'Agenda 21 dans laquelle la CCPA s'est engagée).

Les vestiges romains sont nombreux : aqueducs à Chaponost, site de Fourvière avec son Musée gallo-romain, Vienne, Saint-Romain-en-Gal...

Lyon et Saint-Etienne offrent de nombreuses ressources que beaucoup d'élèves connaissent mal : Musée Saint-Pierre, Musée d'Art Contemporain, Musée des Subsistances, Musée de la Résistance, Musée d'Art Moderne de Saint-Etienne, Biennale d'art contemporain à Lyon, Biennale du design à Saint-Etienne, expositions scientifiques...

Ces visites peuvent être prolongées au-delà de la Région : grand centre de recherches archéologiques à Arles par exemple.

1-3 Relier autant que possible cette découverte du territoire à la question du développement durable et faire de celle-ci une priorité d'action et de recherche.

1-3-1 Le lycée et ses environs.

Le lycée lui-même, du fait de sa construction H.Q.E. est déjà un objet d'étude de ce point de vue : connaître les principes et les normes de sa construction est riche d'enseignements.

Les actions de découverte des ressources de l'environnement peuvent prolonger cette étude, et contribuer à la sensibilisation des élèves : nouvelle station d'épuration le long de la Brévenne, étude de l'impact environnemental de l'autoroute A89...

1-3-2 Agir au lycée.

Le lycée doit être aussi un lieu d'action en matière de développement durable : réduction des consommations, tri des déchets, recherche d'une alimentation saine et respectueuse de l'environnement, protection de la nature... Un travail permanent de sensibilisation doit être fait, impliquant au maximum les élèves et les personnels (affichage, clubs, concours...).

-Un effort particulier doit être consenti pour l'électricité dont la consommation est trop élevée (sensibilisation par des affiches, aménagements techniques, vigilance de tous).

- Des actions comme la récupération du pain non mangé (tri, pesée, affichage des pesées, don à l'élevage de chevaux) sont utiles.

- De même, la diminution du papier gaspillé est une priorité (usage du recto-verso, système responsabilisant de comptage, affichage de consignes, récupération dans des bacs spéciaux et recyclage...).

- Le tri des piles et du verre doit se poursuivre et se perfectionner.

- Le compostage pour les déchets organiques de la cuisine doit être étudié.

1-3-3 Le lycée, lieu de recherche.

Le lycée doit enfin et surtout, en tant que lieu d'enseignement, être à l'origine de travaux scientifiques et éthiques, dans le cadre des programmes et dans leur prolongement, sur l'impact environnemental des activités humaines. La question du développement durable concerne la culture en tant que création de nouvelles manières de penser et de vivre avec la nature : c'est cette culture nouvelle, nourrie de connaissances rigoureuses et fondée sur des valeurs exigeantes, qu'un établissement *éco-responsable* doit promouvoir. Les actions associant la recherche scientifique et éthique, l'investigation de terrain et l'engagement des élèves sont ainsi à privilégier : le jeu de rôle « Clim'action », qui aborde les questions du développement durable en impliquant les élèves dans des projets concrets concernant le territoire du lycée, est à cet égard représentatif de l'esprit dans lequel les questions environnementales peuvent être abordées.

1-4 Voyager et accueillir des voyageurs.

1-4-1 Organisation des voyages.

Les voyages scolaires suscitent un très fort engouement chez les élèves et leur famille et ont une portée culturelle et symbolique majeure. Il importe donc de les favoriser en veillant à respecter deux exigences complémentaires :

- une exigence d'équité de manière à ce que certains élèves ne soient pas lésés du fait des hasards de l'organisation et de la constitution des équipes pédagogiques.

- une exigence de planification pluri-annuelle, de manière à anticiper autant que possible la capacité de l'offre à satisfaire un maximum d'élèves.

Afin que les voyages s'effectuent dans de bonnes conditions (pour ceux qui partent et ceux qui restent) les mesures suivantes sont à mettre en œuvre :

- La rédaction d'une charte des voyages guidant les professeurs responsables dans l'organisation et précisant les modalités et critères de sélection des élèves.

- Un groupement d'un maximum de voyages sur une période précise (« semaine des voyages ») de manière à éviter des perturbations répétées d'emploi du temps.

1-4-2 Valeur des échanges et jumelages.

Les échanges avec d'autres établissements et les jumelages (Münster, Birmingham...) seront poursuivis ou recherchés de manière prioritaire. Ils permettent en effet d'approfondir la rencontre avec les élèves étrangers et d'inscrire la relation dans la durée. Ils sont d'autre part moins coûteux pour les parents, du fait de l'accueil gratuit dans les familles et de subventions spécifiques. L'intérêt des échanges et jumelages est donc supérieur à

celui des simples voyages scolaires. Une mobilisation particulière de toute la communauté éducative pour les promouvoir est donc nécessaire, aussi bien pour la mise en place de nouveaux projets que pour la réussite de ceux qui sont engagés. L'accueil des élèves de l'établissement partenaire doit être un temps fort de la vie du lycée, engageant l'ensemble de ses personnels et élèves.

1-4-3 Les actions de mobilité (scolarisation individuelle à l'étranger et accueil de correspondants), comme c'est le cas en allemand dans les programmes Voltaire et Sauzay, seront facilitées.

1-4-4 L'accueil de jeunes d'autres pays au sein de l'établissement représente en lui-même une ouverture culturelle qu'il faut favoriser. Qu'il s'agisse de voyageurs venant seuls ou de groupes, la présence d'hôtes étrangers doit être considérée comme une occasion privilégiée de découverte et d'affirmation de certaines valeurs. Les initiatives prises dans ce domaine devront être soutenues par tous les membres de la communauté éducative, de manière à donner à cet accueil tout l'investissement collectif qu'il mérite.

1-5 Favoriser la réflexion, les échanges, l'innovation et la recherche pédagogiques.

Les conditions d'appropriation de la culture étant modifiées sans cesse par les évolutions technologiques et sociales, et la culture elle-même évoluant dans ses formes et ses normes, la recherche et l'innovation sont nécessaires à l'efficacité pédagogique du lycée.

1-5-1 Le statut **d'établissement associé** avec l'Institut Français d'Education (**IFE**) est l'un des moyens de mettre en œuvre, avec des professeurs volontaires, ces recherches et ces innovations. Ce partenariat doit se renforcer, avec une meilleure diffusion des recherches engagées, au sein de l'établissement et au-delà.

1-5-2 Plus généralement, toutes les occasions (changements de programmes, de modalités d'examen, préparation de la rentrée, difficultés rencontrées...) doivent être mises à profit pour susciter la réflexion et les initiatives, en collaboration éventuelle avec des ressources externes (Inspecteurs, chercheurs, praticiens divers). En matière de pédagogie comme de pilotage de l'établissement, le développement d'une **culture de recherche et d'innovation** est un facteur décisif de réussite de l'établissement.

1-5-3 Le Conseil Pédagogique peut être une instance privilégiée pour cette réflexion et ces échanges. Dénué de pouvoir décisionnel, il permet de mutualiser les expériences et les analyses dans un cadre favorisant la distanciation et l'expression. Sa constitution et ses modalités doivent être arrêtées par le Conseil d'Administration d'une manière qui garantisse la souplesse de son fonctionnement et la liberté des échanges en son sein.

Axe n°2 : Promouvoir l'engagement dans le travail personnel, l'autonomie et la solidarité scolaires.

Le fait que le lycée ait une population scolaire majoritairement favorisée et dotée d'un bon potentiel est un atout mais produit parfois des effets pervers qu'il faut corriger :

- l'engagement dans le travail scolaire est insuffisant chez certains élèves du fait de l'habitude prise d'obtenir dans la facilité des notes convenables voire satisfaisantes et de la conviction persistante que des efforts réduits puissent produire des résultats suffisants.
- l'autonomie intellectuelle attendue au lycée est difficile à comprendre et à acquérir chez nombre d'élèves habitués à des étayages scolaires et familiaux, et enclins à attendre de l'extérieur les solutions à leurs difficultés de compréhension et de mobilisation des connaissances.
- les enjeux très forts de l'orientation pèsent sur la vie de familles soucieuses de réussite sociale, ce qui génère d'une part des concurrences implicites et d'autre part des représentations trompeuses concernant les différentes séries générales et technologiques.
- les élèves dont le niveau est le plus fragile, qui ont souvent aussi des difficultés accrues d'engagement dans le travail, risquent d'être dépassés par la progression de leur classe, et de se décourager complètement du fait d'une confrontation trop brutale à la réalité de l'enseignement général.

2-1 Dans les cours comme dans les dispositifs particuliers d'encadrement des élèves, valoriser l'effort d'autonomie :

- capacité à contracter de bonnes habitudes de travail personnel
- capacité à gérer par soi-même le temps, de manière à concilier les exigences d'un travail sérieux et régulier avec les aspirations de la vie personnelle.
- capacité à interroger par soi-même ses connaissances, de manière à les approfondir et en faire un bon usage.
- capacité à analyser ses réussites, ses erreurs, ses méthodes
- capacité à rechercher par soi-même des solutions aux problèmes rencontrés

2-1 Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé en donnant de la cohérence et de la souplesse à l'organisation de ses différentes missions.

2-1-1 Principes :

- Les professeurs principaux seront impliqués dans l'accompagnement personnalisé et pourront coordonner les actions conduites dans ce cadre.
- Les professeurs engagés dans l'accompagnement personnalisé, qui peuvent être issus de n'importe quelle discipline, doivent être volontaires pour réaliser cette mission d'après les modalités fixées par le projet d'établissement.
- Deux classes (éventuellement trois) seront alignées chaque fois que possible sur deux heures consécutives d'accompagnement personnalisé afin de permettre des travaux variés dans des groupes modulables chaque fois que nécessaire (par exemple un groupe nombreux d'approfondissement, un groupe restreint de soutien).
- Certaines heures pourront si besoin être regroupées sous forme de « stage » d'une demi-journée ou d'une journée (voire davantage si une séquence d'observation en entreprise est intégré dans le programme annuel).
- La recherche des transferts des acquis d'une discipline à l'autre sera privilégié : il ne s'agit donc ni de « refaire le cours », ni de traiter un chapitre particulier, ni de faire des devoirs, mais d'élaborer des approches spécifiques favorisant le progrès global de l'élève.

2-1-2 En seconde :

- L'équipe d'accompagnement personnalisé fera en début d'année un premier diagnostic qui sera communiqué à l'ensemble des professeurs de la classe
- L'accompagnement sera organisé sous forme de séquences autour de 3 ou 4 axes forts : méthodologie, approfondissement/soutien, orientation et éventuellement projet de classe.

2-1-3 En première et Terminale :

- L'organisation en séquences se fera autour de deux axes : orientation et approfondissement/soutien.
- L'approfondissement et le soutien concerneront particulièrement les matières dominantes de la série, mais le souci des transferts d'une discipline à l'autre restera une priorité.

A partir du travail dans l'accompagnement personnalisé, des dispositifs complémentaires pourront être proposés aux élèves par les professeurs principaux : tutorat, soutien disciplinaire, stages de remise à niveau et stages passerelles.

2-2 Promouvoir le tutorat par un adulte comme une réponse à la démotivation, aux difficultés de mise au travail et aux problèmes de comportement.

- Ce tutorat est un suivi sous forme d'entretiens réguliers avec un adulte membre du personnel pédagogique (professeur, CPE, direction) dont les objectifs sont les suivants : aider l'élève à s'exprimer sur sa relation à la scolarité et sur son avenir scolaire, l'aider à utiliser les moyens mis à sa disposition dans le lycée pour surmonter ses difficultés et construire son projet d'orientation, le remotiver par l'écoute et les conseils, lui fixer des objectifs de progrès qui seront évalués au fil des séances.
- Les élèves ayant besoin d'un tutorat seront repérés par l'équipe pédagogique et vivement incités par le professeur principal à s'engager dans ce suivi.
- L'élève devra être volontaire et pourra choisir son tuteur parmi les adultes volontaires et disponibles.

2-3 Proposer ponctuellement un soutien supplémentaire aux élèves en grande difficulté dans une discipline ou à ceux qui veulent réaliser un projet précis d'orientation pour lequel leur niveau est encore trop fragile.

- Ce soutien en petits groupes (3-6 élèves) sera mis en œuvre sur proposition de l'équipe pédagogique à l'issue du premier conseil de classe, en fonction des moyens horaires disponibles.
- Il concerne des élèves qui font des efforts, travaillent régulièrement et respectent les consignes et les conseils sans parvenir aux résultats escomptés
- La priorité sera accordée aux élèves les plus en difficulté dans une discipline importante pour l'orientation envisagée.

2-4 Proposer des stages complémentaires à la scolarité, encadrés par des enseignants volontaires, pendant les périodes de vacances ou le mercredi après-midi :

- **Stages de remise à niveau** : pour les élèves volontaires de seconde qui rencontrent des difficultés dans certaines matières.
- **Stages de langues** : pour les élèves volontaires qui veulent s'entraîner à l'oral
- **Stages passerelles** : à organiser à l'échelle du bassin, pour permettre un changement d'orientation en cours de première.
- **Stages de révision** : pour la préparation aux examens.

2-5 Organiser une entraide entre élèves, selon deux modalités :

2-5-1 La constitution de binômes comprenant deux volontaires

- Organisé dès le début de l'année, le binôme a pour objectifs d'aider l'élève à s'adapter au lycée, à utiliser les possibilités qui y sont offertes, à s'engager pleinement et avec des méthodes appropriées dans son travail et son projet d'orientation.
- Il est proposé à chaque élève mais est mis en oeuvre sur la base du volontariat.
- Il consiste en des rencontres et des échanges par mail ou téléphone.

2-5-2 La création de groupes de soutien disciplinaire entre élèves. Ces groupes seront constitués à partir des initiatives et des compétences des élèves

L'entraide est pilotée par la Conseillère Principale d'Education (organisation, suivi, bilan), aidée par les AED référents de chaque classe.

Axe n°3 : Choisir sa voie, choisir sa vie

L'orientation est une préoccupation majeure pour les élèves et leur famille. Le travail effectué par la Conseillère d'Orientation Psychologue, dont le temps de présence au lycée est limité, doit être préparé en amont et relayé en aval par les professeurs et les autres personnels pédagogiques.

Ainsi dans le contenu des cours, l'accompagnement personnalisé, les dispositifs de tutorat, les événements rythmant la vie du lycée, la question de l'orientation doit être régulièrement abordée dans un double objectif :

- élargir et approfondir les connaissances des élèves concernant les voies de formation, les champs professionnels et les métiers.
- les aider à se recentrer sur eux-mêmes – sur leurs capacités, leurs intérêts, leurs aspirations-, pour choisir dans le vaste ensemble des possibles.

Parce qu'il est un travail sur soi, le travail concernant l'orientation doit être complété par une approche plus globale de la personne de l'élève, prenant en compte les choix auxquels il est confronté dans sa vie d'adolescent et de jeune citoyen. Cette approche plus large, liée à la mission d'éducation dans son sens le plus général, est un facteur de responsabilisation des élèves dont on doit attendre des effets positifs sur la scolarité elle-même.

3-1 Commencer le travail sur l'orientation en amont de la seconde, en organisant des actions avec les élèves de troisième, leur famille et leurs professeurs.

- Dans chaque collège du secteur, présentation du lycée par sa direction : au-delà de la promotion de l'établissement, il s'agit surtout de présenter les études au lycée d'enseignement général et technologique (contenu, formes de travail, exigences).
- Organisation d'une matinée portes ouvertes mobilisant tous les professeurs et présentant la totalité des enseignements du lycée.
- Organisation de réunions de travail lycée-collèges entre professeurs principaux, entre coordonnateurs ou par disciplines (orientation, transition troisième-seconde) selon des modalités à inventer pour éviter l'échec des rencontres passées.

3-2 Organiser chaque année pour chaque niveau des actions d'orientation comprenant, dans le cadre du Parcours de Découverte des Métiers et Formations, les éléments suivants :

- des visites de la Conseillère
- des réunions avec les familles (parents et élèves), animées par la Conseillère et la direction de l'établissement.
- des périodes pour les entretiens d'orientation
- des rencontres avec des professionnels (présentation de différents champs professionnels et métiers)
- des témoignages d'autres élèves, d'étudiants ou de responsables de formation (par exemple : présentation des séries générales et technologiques, des spécialités de terminale...)
- des visites de lieux de formation ou de recherche (lycée, université, laboratoire), et d'entreprises.
- des démarches en partenariat avec des universités ou d'autres institutions.

3-2-1 Une réunion avec la COP aura lieu début septembre, pour les secondes d'une part et pour le cycle terminal d'autre part, regroupant les professeurs principaux et tous les collègues porteurs de projets dans le domaine de l'orientation, pour fixer le programme précis des actions qui sera présenté au premier Conseil d'Administration ;

3-2-2 L'élève devra garder la mémoire de ce qu'il a fait, appris, collecté en utilisant, si les professeurs qui l'accompagnent le mettent en place, le **webclasseur**. A défaut, il sera invité à utiliser un cahier ou un classeur consacré à l'orientation.

3-3 Par les enseignements d'exploration et par les cours de seconde en général, aider les élèves à avoir des représentations exactes des onze séries de baccalauréat dans lesquels ils peuvent poursuivre leurs études.

3-3-1 Exploration :

- Tous les élèves de seconde doivent recevoir un enseignement d'économie de deux heures permettant de découvrir à la fois SES et PFEG (poursuite d'étude possible en SES ou STMG)

- Les Sciences de l'Ingénieur en seconde doivent apporter des connaissances concernant la poursuite d'étude en S-SI ou STI2D

- L'enseignement Méthodes et Pratiques Scientifiques doit permettre de découvrir les séries S et STL

- Littérature et Société a pour objectif de renforcer l'attractivité de la série L dont les effectifs sont trop limités.

- Les séries de baccalauréat qui ne se situent pas dans le prolongement possible d'un enseignement d'exploration seront l'objet d'une présentation durant l'accompagnement personnalisé ou à d'autres moments des cours. C'est le cas de STD2A, ST2S, Hôtellerie et TMD.

- Des professeurs de l'enseignement technologique seront sollicités pour présenter, dans le cadre des enseignements d'exploration, de l'AP ou des cours, certaines séries

3-3-2 Portes ouvertes et mini-stages.

Les journées portes ouvertes des lycées et LP seront l'objet d'une information synthétique et accessible (affichage papier et site Web) de même que les possibilités de mini-stages pour lesquels les élèves pourront s'inscrire auprès du secrétariat.

3-4 Permettre aux élèves qui envisagent de se réorienter vers la voie professionnelle d'effectuer des séquences d'observation en entreprise ou dans une administration.

-Ces séquences doivent s'effectuer dans le cadre de la convention-type approuvée par le CA

-Un professeur ou responsable de l'établissement rendra visite au stagiaire

-Un compte-rendu sera rédigé par le stagiaire.

3-5 Considérer le redoublement de seconde comme une possibilité ne correspondant qu'à un profil déterminé d'élèves en difficulté.

Pour limiter les redoublements, deux moyens sont possibles :

- par le travail d'orientation concertée, faire évoluer le choix des élèves et des familles vers des possibilités mieux adaptées au profil de l'élève.

- par l'accompagnement personnalisé, le tutorat et le soutien permettre à l'élève de surmonter certaines de ses difficultés pour atteindre le niveau requis pour le passage en classe supérieure.

3-6 Promouvoir la possibilité d'une réorientation en classe de première pour les élèves susceptibles d'être concernés.

- Avant le conseil de classe du premier trimestre (ou plus tôt dans la mesure du possible), un travail sera effectué par le professeur principal pour repérer les élèves pour qui une nouvelle orientation serait envisageable et pour recevoir la famille à ce sujet.

- La proposition sera soumise au conseil de classe du premier trimestre qui donnera son avis.

- En cas de décision positive du conseil et d'accord de la famille, la mise en œuvre s'effectuera dès que possible selon le calendrier du lycée d'accueil.

3-7 Concevoir le cycle terminal comme un tout, en commençant dès la première la préparation à l'enseignement supérieur et au choix d'un métier.

- Banalisation des deux Journées de l'Enseignement Supérieur pour les élèves de Première et de Terminale
- Forum de rencontre des anciens élèves (représentant différentes formations supérieures)
- Forum des métiers animé par des parents d'élèves représentant différentes branches professionnelles.
- Actions en partenariat (par exemple avec le PUP de Lyon 3) engagées dès la Première.

3-8 Développer les liens avec l'enseignement supérieur.

- Développement des actions partenariales concernant l'orientation, les méthodes de travail ou les contenus universitaires :
 - poursuite et élargissement des actions avec Lyon 2 (« cordées de la réussite » en économie-gestion), et Lyon 3 (Pôle Universitaire de proximité, qui organise des conférences et des ateliers pratiques)
 - recherche d'un partenariat avec Lyon 1
 - Venue dans l'établissement de responsables de CPGE, BTS, DUT... et éventuellement de représentants des Grandes Ecoles.
 - Mettre en place si besoin de courts modules de préparation à certains concours : par exemple Sciences-Po.

3-9 Inciter les élèves à réfléchir, au-delà de la seule question de l'orientation, à leur manière de prendre en charge leur vie personnelle et leur citoyenneté.

C'est une mission du lycée d'aborder les questions relatives à l'hygiène de vie, aux relations humaines, à la sexualité, à la vie citoyenne .

Il faut cependant éviter les écueils suivants :

- la redondance avec ce qui a pu être fait ou dit dans une classe antérieure.
- les approches moralisatrices ou normalisantes
- la dispersion des actions

Pour cela, toutes les actions conduites dans ces domaines devront répondre aux critères suivants, dont le CESC sera le garant :

- partir d'un diagnostic des besoins prioritaires et des demandes les plus fortes des élèves (recueillies en particulier auprès de leurs représentants)
- privilégier les actions dans lesquelles les élèves s'engagent activement autour de projets concrets
- privilégier les actions qui permettent l'échange et le débat entre élèves ou entre adultes et élèves.
- être en lien autant que possible avec l'enseignement qui est dispensé, chaque fois que les programmes le permettent, ce qui suppose la participation active de professeurs au CESC.

Axe n°4 : Bien vivre avec le lycée

Pour les élèves les personnels et les parents le cadre matériel et humain joue un rôle déterminant dans la relation à la scolarité. Les membres de la communauté éducative doivent se mobiliser :

- pour préserver la qualité exceptionnelle des bâtiments et des installations du lycée
- pour garantir dans les relations quotidiennes, quelles que soient les difficultés rencontrées, un climat de confiance, d'écoute et de respect mutuels.
- pour animer l'établissement par des activités et des événements qui contribuent à son action éducative et à l'établissement d'un climat chaleureux.

4-1 Garantir la qualité et la sécurité du cadre de vie en l'adaptant à la progression des effectifs.

4-1-1 Gestion des locaux et des transports scolaire :

- Le travail du personnel d'entretien doit être facilité par des comportements respectueux des locaux et par de bonnes habitudes (« petits gestes » qui font gagner beaucoup de temps, comme le fait de ranger les chaises sur les tables en fin de journée).
- Le travail avec la Région doit se poursuivre pour effectuer les aménagements ponctuels nécessaires à l'accueil d'élèves plus nombreux (cloisonnement de certains espaces, aménagement de salles, achat de mobilier...).
- Une attention particulière sera portée, dans la gestion des salles existantes, à l'ouverture de lieux d'étude en nombre suffisant.
- Toutes les possibilités d'occupation des locaux et d'organisation de l'emploi du temps seront utilisées afin de limiter autant que possible l'extension des plages d'ouverture de l'établissement, préjudiciable sur le plan du rythme de vie des élèves (qui passent déjà de nombreuses heures au lycée du fait de la contrainte des transports scolaires).
- Le travail avec le Conseil Général doit se poursuivre afin d'obtenir deux horaires de retour en car scolaire chaque soir.

4-1-2 La sécurité du site et des personnes sera renforcée :

- par la réalisation des préconisations du Diagnostic de Sécurité (protection renforcée de la partie de l'établissement située près du gymnase et alarmes sur un accès au toit dangereux)
- par l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- par l'élaboration du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)
- par la formation au secourisme d'un maximum de membres du personnel et d'élèves
- par l'acquisition éventuelle d'un défibrillateur et la formation des personnels à son usage
- par l'équipement d'une salle d'appoint pour les malades dans le pôle vie scolaire (point d'eau et mobilier de repos).

4-2 Garantir un fonctionnement régulier et efficace de l'établissement malgré les contraintes et aléas auxquels il est exposé.

4-2-1 L'emploi du temps doit privilégier l'équilibre des journées des élèves et rendre possible les concertations entre professeurs.

4-2-2 Fonctionnement du CDI :

- Il devra être accessible sur toutes les plages d'ouverture de l'établissement ce qui exige de pérenniser le poste d'aide documentaliste ou de recourir à un membre du personnel de vie scolaire formé à cet effet.
- Son fonds continuera à être enrichi significativement chaque année à la fois en ouvrages et en documents numériques pour compenser la jeunesse de l'établissement.

4-2-3 La limitation du nombre d'heures de cours non assurées doit être une préoccupation permanente :

- remplacement des professeurs absents chaque fois que cela est possible, soit par d'autres professeurs de l'établissement (absences courtes et anticipées), soit par le recours aux services du Rectorat.
- limitation de l'impact des suppressions liées aux activités de l'établissement (réunions diverses, événements...)
- arbitrages divers privilégiant systématiquement les choix les moins coûteux en termes de cours supprimés
- bilan en fin d'année, devant le conseil d'administration, des résultats obtenus.

4-2-4 Des devoirs sur tables réguliers doivent être organisés pour les classes d'examen, y compris le mercredi après-midi de manière à évaluer les élèves de manière fiable et dans des conditions semblables à celles des examens. Cela suppose de dégager des moyens de paiement des professeurs ou AED chargés de la surveillance.

4-2-5 Un système d'inscription permettant d'établir les effectifs du restaurant scolaire en cas de situation exceptionnelle (intempéries, grève...) doit être mis en place pour éviter les erreurs d'appréciation du nombre de repas à produire.

4-3 Garantir une communication de qualité entre les membres de la communauté éducative.

4-3-1 La relation avec les élèves et leur famille doit être fondée sur la transparence et la justesse des informations données, l'écoute des souhaits et doléances, et la recherche rationnelle de solutions dans le cadre des contraintes et obligations de l'établissement

4-3-2 L'accueil des élèves de seconde doit être l'objet d'une attention particulière

- le moment de l'inscription doit préserver la capacité d'écoute et le souci de la confidentialité.

- la journée d'accueil au lycée doit être permettre à l'élève de bien comprendre le fonctionnement de l'établissement et les exigences des études dans la voie générale ; l'élève doit en effet rapidement s'engager dans le travail scolaire, en ayant une conscience suffisante des efforts qu'il doit fournir pour augmenter son autonomie intellectuelle et des nouvelles habitudes qu'il doit contracter.

4-3-3 Développement des moyens numériques de communication :

- Développement du site web du lycée (dans le cadre de l'Espace Numérique de Travail de la Région lorsqu'il sera déployé) avec intégration des fonctionnalités du logiciel de suivi scolaire (cahier de texte, notes, suivi des absences et retards, informations diverses) ; ce site sera ouvert à tous les membres de la communauté éducative.

- Suppression progressive de la communication « papier » avec les familles au profit d'une communication dématérialisée : courriels pour les absences, les retards et les informations diverses données en cours d'année.

- Grand écran vidéo d'affichage et de diffusion d'images pour les élèves (dans le hall fermé), second écran près du self à envisager.

- Poursuite de l'usage du courrier électronique dans la communication propre aux personnels, avec le souci de trier l'information diffusée de manière à éviter l'excès de messages.
- Saisie informatique des absences dans les salles de cours, quand des ordinateurs en nombre suffisant ou d'autres moyens de saisie seront disponibles.
- Réservation des salles particulières (devoirs, ordinateurs) par un moyen informatique
- Diffusion de calendriers permettant d'anticiper au maximum les événements ayant un impact sur les cours et le travail des différents personnels.

4-3-4 Valorisation des projets, expérimentations, événements : par le recours au site web, par un club d'élèves consacré à des reportages (diffusés sur le site web ou les écrans d'affichage ou le journal du lycée), par les initiatives des différentes catégories de personnels.

4-4 Instaurer dans le travail des élèves et des personnels des relations favorisant l'expression, l'initiative et la réussite.

4-4-1 Implication des élèves.

La capacité des élèves à s'engager activement dans leurs études est un facteur décisif de leur réussite. Pour cela, trois conditions doivent exister :

- la bienveillance des adultes envers leur travail, leurs initiatives, leurs difficultés et leurs maladresses, qui doit aller de pair avec le rappel incessant des exigences de l'institution scolaire et avec la confiance dans leur capacité de réussite
- une aide de la part des adultes pour leur apprendre à faire un bon usage de leurs droits (d'expression, de réunion, d'association)
- le bon fonctionnement des institutions démocratiques du monde lycéen : la représentation par des délégués au conseil de classe et des élus dans les différentes instances, le Conseil de la Vie lycéenne, la Maison des Lycéens.

En cas de conflit non résolu entre un adulte et un élève, et en complément des mesures proprement disciplinaires qui devraient éventuellement être prises, la médiation d'un tiers sera mise en place.

4-4-2 Relations au sein du personnel.

Dans tous les services de l'établissement, comme dans son fonctionnement général, l'implication de chacun et la régulation des relations entre tous seront rendues possibles par :

- des réunions régulières permettant l'information, la concertation et l'expression des points de vue
- des relations de travail toujours respectueuses des statuts et des personnes
- des moments conviviaux, réunissant éventuellement plusieurs services ou catégories de personnels.

Pour les personnels non enseignants et en cas de conflit grave, de tensions persistantes ou de souffrance au travail, concernant la relation d'une personne avec son supérieur hiérarchique, le recours à une **médiation** sera possible (à la demande de la personne qui s'estime victime) dans les conditions suivantes :

- la rédaction d'un rapport détaillé par la personne qui formule des griefs à l'encontre de son supérieur hiérarchique
- le traitement du problème par un comité de médiation composé de quatre personnes : le chef d'établissement, le chef d'établissement adjoint ou la gestionnaire, et deux membres du conseil d'administration désignés par le chef d'établissement en fonction du cas à traiter ; la personne qui s'estime victime pourra être assistée par une personne de son choix parmi les personnels de l'établissement.

4-4-3 Coopérations avec le personnel de vie scolaire.

Les coopérations entre le personnel de vie scolaire, qui est au contact des élèves dans leur vie quotidienne et qui communique régulièrement avec les familles, et les autres personnels, est un facteur important de dynamisme et d'efficacité de l'action éducative. Il importe de les multiplier :

- **relations étroites** des professeurs et autres personnels avec la CPE chaque fois qu'un problème est à résoudre concernant un élève (comportement, difficultés...) ; il ne s'agit pas de transférer le problème à la CPE mais de construire avec elle des solutions dans le cadre d'un dialogue professionnel

- désignation pour chaque classe d'un **AED référent** pouvant coopérer avec le professeur principal et l'équipe pédagogique

- **participation** des AED à certaines sorties ou voyages

- **échanges réguliers** entre le personnel de vie scolaire et les agents avec réunions de travail si besoin.

- **coordination et entraide** et entre le personnel de vie scolaire et les personnels administratifs.

4-5 En cas de faute de la part d'un élève, recourir aux punitions et aux sanctions avec équité et sans excès, et dans un but essentiellement éducatif (apprentissage de l'autonomie).

- **Les punitions scolaires** prévues par le règlement intérieur sont des moyens de faire prendre conscience à l'élève des fautes les moins graves, de manière à ce qu'il puisse rectifier sa conduite avant que le recours à des sanctions disciplinaires soit nécessaire. Elles peuvent être à l'initiative de n'importe quel adulte de l'établissement et doivent être choisies et mises en œuvres d'après des critères de pertinence éducative.

- **Les avertissements et blâmes** représentent un premier degré de **sanction disciplinaire**. Décidés par le chef d'établissement suite à un rapport d'incident d'un adulte, ils ont une portée symbolique forte permettant dans une majorité de cas d'infléchir positivement la conduite de l'élève sans recourir à d'autres mesures.

- **Les mesures de responsabilisation**, qui se situent dans l'échelle des sanctions entre le blâme et l'exclusion temporaire, seront appliquées à l'intérieur de l'établissement, et seront encadrées par des adultes volontaires faisant partie du personnel (enseignants, AED, agents...) Les tâches confiées à l'élève auront en elles-mêmes une utilité et seront données avec le souci de montrer le sens et la valeur du travail des personnels ; le cas échéant, elles pourront être la réparation d'un dommage causé par l'élève.

- **Les exclusions** (de la classe ou de l'établissement) qui concernent les cas les plus graves doivent garder un caractère exceptionnel.

4-6 Organiser des activités régulières et des événements à caractère culturel, sportif ou festif.

4-6-1 Les périodes de Noël, du carnaval, de la fin d'année scolaire sont des moments privilégiés pour créer des événements rythmant de manière chaleureuse la vie de l'établissement. Il ne s'agit pas simplement de favoriser la détente ou le divertissement, mais de créer un sentiment d'appartenance, facteur de motivation et de progrès

4-6-2 Le développement d'activités dans le cadre de l'Association Sportive (voir supra) ou de la Maison des Lycéens est à favoriser. Les **clubs** dans le cadre de la MDL sont à développer (ce qui suppose une aide des adultes). Le **théâtre-forum** qui est une des activités-phares de la MDL devra être pérennisé et devenir un moyen privilégié pour faire évoluer les représentations des élèves et valoriser l'établissement à l'extérieur. L'ensemble des actions de la Maison des Lycéens pourra se donner à voir, avec d'autres projets, lors d'une « **soirée culturelle** » ouverte aux parents et au public.

4-6-3 Une plage banalisée de deux heures est souhaitable le jeudi ou le vendredi afin de favoriser les activités culturelles ou sportives.

